
**COMMUNE DE
BRANVILLE**
CALVADOS

EGLISE SAINT-GERMAIN

RESTAURATION DU CLOCHER

R.C.
(RÈGLEMENT DE CONSULTATION)

Date limite de remise des offres : 25 SEPTEMBRE 20 à 17 h 00

DISPOSITIONS GENERALES

ACHETEUR PUBLIC

Commune de BRANVILLE
Adresse : Le bourg,
14430 BRANVILLE
Mail : mairie.branville@orange.fr
Téléphone : 02 31 39 28 64
Représentée par Mme CLOUET, Maire

OBJET DU MARCHE PUBLIC

Le présent marché a pour objet les travaux de restauration du clocher de l'Eglise SAINT-GERMAIN tel qu'indiqués dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

Le marché court de sa notification à l'expiration des garanties contractuelles, c'est-à-dire à la fin de la période de parfait achèvement du lot concerné.

Les délais d'exécution des travaux ne devront pas dépasser le délai plafond de **7 mois** (hors période de préparation). Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG Travaux, la période de préparation sera de **2 semaines**, non comprise dans le délai d'exécution des travaux.

Le délai d'exécution des travaux part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux de la phase de préparation. Un ordre de service sera délivré pour déclencher le démarrage des travaux. Le marché ne sera valable qu'après notification au titulaire.

Date prévisionnelle de début des travaux : **DÉCEMBRE 2020**
Durée prévisionnelle : 7 mois (non compris phase préparatoire)

TRANCHE

Une tranche unique de travaux

ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés en 4 lots séparés :

Lot 01 : Echafaudage
Lot 02 : Couverture
Lot 03 : Charpente et travaux de maçonnerie d'accompagnement
Lot 04 : Campanaire - Paratonnerre

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour plusieurs lots.

PROCEDURE DE PASSATION

Procédure Adaptée (MAPA) (art. L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique).

NEGOCIATION

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

VISITE DU SITE

Une visite obligatoire est prévue et conditionne la recevabilité de la candidature.

Le candidat devra fournir dans son offre le justificatif de visite joint au dossier de consultation afin d'attester sa parfaite connaissance des lieux, sous peine d'irrecevabilité de l'offre.

Le candidat, à la condition qu'il justifie expressément par tout autre moyen que la visite, de sa parfaite connaissance du site et de ses contraintes en joindra les motivations dans les pièces relatives à la candidature en place de l'attestation de visite.

Les candidats sont invités à prendre contact avec la mairie de Branville au 02 31 39 28 64 ou à l'adresse mail suivante : mairie.branville@orange.fr, afin de connaître les modalités de visite et de prendre rendez-vous.

Aucune visite ne sera organisée moins de 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question oralement pendant la visite.

Les questions des candidats seront posées sur la plateforme de dématérialisation et la question sera transmise avec les réponses à chaque candidat ayant téléchargé un DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres.

Aucune indemnité ni frais de déplacement ne sont prévus.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des candidatures et des offres.

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

CONTENU DU DCE

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les cadres des bordereaux du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le dossier de plans

MODIFICATIONS DE DETAILS AU DCE

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures et des offres, des modifications de détail au DCE.

Ces modifications seront notifiées à l'ensemble des candidats ayant téléchargé un DCE.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre de réclamation à ce sujet.

SUPPORT DES COMMUNICATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS

Accès libre et gratuit.

L'adresse de la plateforme de dématérialisation qui servira aux échanges tout au long de la procédure de passation et de l'exécution du marché public est : <https://www.uamc14.org/branville>

Les candidats veilleront à communiquer une adresse mail valide et régulièrement consultée sur laquelle les notifications pourront être transmises.

Les candidats et soumissionnaires adressent leurs documents par voie électronique.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur dossier en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

VARIANTES

Les autres variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges sont autorisées. Le candidat devra néanmoins répondre obligatoirement à l'offre de base conformément au CCTP, faute de quoi son offre sera rejetée.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Dans un premier temps, et conformément aux dispositions de l'article L. 2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur s'assure que les opérateurs économiques disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

L'acheteur exige que les opérateurs économiques soient solidairement responsables.

Cependant, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. (R. 2142-4 code de la commande publique).

QUALIFICATIONS, HABILITATIONS, CERTIFICATIONS EXIGÉES

Les candidats devront obligatoirement produire les qualifications suivantes ou références équivalentes :

COUVERTURE	Qualibat n°3193 et n°3141 ou équivalent ou disposant de références d'intervention de technicité identique dans le domaine de la restauration du patrimoine.
CHARPENTE	Qualibat n°2392 ou équivalent ou disposant de références d'intervention de technicité identique dans le domaine de la restauration du patrimoine.
TRAITEMENT	Qualibat n°1522 et n°1532 ou équivalent ou disposant de références d'intervention de technicité identique dans le domaine de la restauration du patrimoine.
MAÇONNERIE	Qualibat n°2181 et 2183 ou équivalent ou disposant de références d'intervention de technicité identique dans le domaine de la restauration du patrimoine.
PARATONNERRE	Qualification QUALIFOUDRE ou équivalent

COTRAITANCE – GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Conformément à l'article R. 2142-22 du code de la commande publique, en cas de groupement d'entreprise, la forme du groupement imposée après attribution du marché est : groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Un même opérateur économique pourra être mandataire de plus d'un groupement pour un même lot.

Un même prestataire pourra être membre de plusieurs groupements.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

CONTENU DU DOSSIER CANDIDATURE

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

- Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui selon deux sous dossier décrit ci-après :

1/ Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus par l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique (applicable à compter du 01/04/19) ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ;
 - Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.52142-6 à R.2142-12 du Code de la Commande Publique ;
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres sont disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
 - Pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise ;
 - Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-13 à R.2142-14 du Code de la Commande Publique;
 - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

Pour justifier des capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours

2/ Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant:

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- Les cahiers des clauses générales et techniques particulières (C.C.T.P. Clauses Communes. et C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- L'état des prix forfaitaires (DPGF).
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant, comprenant :
 - Rapport de visite commenté et illustré avec la synthèse des contraintes,
 - Mémoire méthodologie spécifique au présent marché précisant les protocoles d'intervention et détaillant l'ensemble des points particuliers du CCTP,
 - Moyens humains et matériels affectés à la présente opération ainsi que les CV des intervenants,
 - Fiches techniques de l'ensemble des produits utilisés pour ce chantier,
 - Planning détaillé par poste d'intervention et prenant en compte l'ensemble des lots.
- Un certificat de visite.

L'absence d'Acte d'Engagement ou de Mémoire Technique entraînera l'élimination du candidat.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Le présent marché fait l'objet d'une procédure de passation des marchés dématérialisée. Cette procédure oblige les candidats de télécharger les documents du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation et permet aux candidats de déposer une offre par voie électronique via le profil d'acheteur de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.uamc14.org/branville>

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus et déclarés non conformes.

Le dossier à remettre par le candidat doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques:

- ".pdf " (Adobe Acrobat) ;
- ".doc " (version Word 2000) ;
- ".xls " (Microsoft Excel 2000) ;
- ".zip " (fichier de compression des formats précédents).

Le soumissionnaire :

- **ne doit pas utiliser les formats ".exe " ni les " macros " ;**
- **doit faire en sorte que son offre ne soit pas trop volumineuse.**

Ce dossier dématérialisé doit contenir un fichier unique (comprimé au format zip.) contenant les documents relatifs à l'offre du candidat conformément aux articles 2 de la section C et article 2 de la section D du présent document. Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole " https ".

Avertissement préalable :

Il est rappelé aux candidats que la plateforme de dématérialisation ne peut être tenu pour responsable :
_ en cas de mauvaise utilisation par l'utilisateur du service ou en cas d'indisponibilité temporaire du service en raison notamment de période de maintenance, d'incidents techniques ou de cas de force majeure.
_ des dommages, directs ou indirects, matériels ou immatériels résultant notamment de la consultation et/ou de l'utilisation de ce site web (ou d'autres sites qui lui sont liés) et des éventuelles applications en téléchargement qui auraient pu être recueillies et notamment de tout préjudice financier ou commercial, de pertes de programmes ou de données dans le système d'information de l'utilisateur.

Procédure

SELECTION DES CANDIDATS, EXAMEN DES OFFRES ET CRITERES D'ATTRIBUTION

Sélection des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- **La valeur technique appréciée sur la base de la note de méthodologie remise par le candidat : 40%**
- **Le prix TTC au regard de l'acte d'engagement (A.E) établi par le candidat : 60%**

Echelle de notation de la valeur technique (Nt)

A l'appui de leur offre, les candidats produiront obligatoirement un mémoire technique spécifique.

La valeur technique sera notée sur 20 points et pondérée à 40% selon les modalités suivantes :

- Le mémoire technique justificatif que le candidat doit obligatoirement fournir sous peine de voir son offre rejetée comportera au moins les éléments suivants :

- Rapport de visite et synthèse des contraintes : /5.
- Méthodologie spécifique au présent marché : /5.
- Moyens humains et matériels affectés : /3.

- Fiches techniques : /2.
 - Planning : /5.
- L'ensemble des éléments décrits dans le mémoire technique sera rendu contractuel.

En définitive le classement des offres sera établi en fonction du total des points obtenus pour chaque critère selon la formule suivante : $N_p + N_t$

La note finale est obtenue par la somme des deux notes (prix et valeur technique) après application des coefficients de pondération. En cas d'égalité, la priorité sera donnée au critère prix.

Le candidat sur le point d'être retenu, sera invité à confirmer toutes les corrections qui seraient apportées, si nécessaire, aux documents qu'il aura remis. En cas de refus son offre sera éliminée car considérée comme non cohérente.

Echelle de notation du prix (Np)

Les offres seront notées sur 20 puis pondérées à 60%, selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins-disante} \times 20}{\text{Montant de l'offre N}} = \text{Note de l'offre N}$$

Les offres anormalement basses seront éliminées si les justifications demandées au candidat s'avèrent insuffisantes.

Le prix sera apprécié au regard du montant en euros Toutes Taxes Comprises (TTC).

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée car considérée comme non cohérente.

Fin du présent R.C.

FAIT LE 24 AOUT 2020